# Le petit Collecteur

BULLETIN D'INFORMATION 20 / SEPTEMBRE 2023

DOSSIER / P 3-7

Comprendre pour agir

La GEMAPI : agir pour protéger **ACTUALITÉS / P 8** 

Retour en images Portraits



Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

# Éditorial

otre territoire est précieux, avec nos parcs et jardins, nos forêts et zones humides, nos rivières... jusqu'à la seule station thermale en lle-de-France.

Mais il est aussi vulnérable face aux accidents climatiques. Nous avons besoin d'investissements importants pour sécuriser notre territoire, le rendre plus résilient au changement climatique et plus attractif. L'eau, longtemps considérée comme inépuisable, devient un bien de première importance.

Il n'est plus possible de dégrader les cours d'eau, de rejeter des eaux sales dans le milieu naturel ou de négliger la biodiversité. Il est temps de passer un cap supplémentaire, celui de l'action.

Cela demande de se donner les moyens du retour de l'eau et de la nature en ville. Ce n'est pas une lubie, une mode, un caprice... C'est à la fois une responsabilité au regard des générations futures et un investissement intelligent car tout nouveau retard aujourd'hui serait bien plus coûteux demain. Nous devons avancer, résolument.

Je vous propose de vous plonger dans ce dossier spécial qui vous éclaire sur la GEMAPI, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.



Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

## Dossier Comprendre pour agir

# La GEMAPI : agir pour protéger

Si vous regardez en détail une feuille de taxe foncière, vous avez peut-être remarqué la ligne intitulée « GEMAPI ». Que se cachet-il derrière cet acronyme? Quelles sont les missions couvertes?

La GEMAPI, c'est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

#### Quelques chiffres clés:

8 cours d'eau

30 km de rus à ciel ouvert

**58 km** de berges à entretenir et restaurer

**22 bassins** de retenue d'eaux pluviales pour un volume de stockage équivalent à plus de 180 piscines olympiques!

**20 piézomètres** pour mesurer le niveau des nappes souterraines

15 échelles limnimétriques pour mesurer le niveau des cours

Près de **50 points** de mesure pour suivre la qualité de l'eau

À ce jour, **79 zones humides** ont été identifiées La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » ou GEMAPI est une compétence obligatoire. Elle a été créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014. Le SIARE exerce cette compétence depuis le 1er janvier 2017 sur la majeure partie de son territoire, par transfert direct des communes, ou depuis le 1er janvier 2018, par transfert des établissements publics de coopération intercommunale.

Ce dossier vous présente les contours de cette mission, essentielle pour la préservation des milieux aquatiques, et plus largement pour la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie.

#### La GEMAPI, kesako?

L'eau est partout sur notre territoire, qu'elle soit visible ou souterraine, permanente ou temporaire à l'occasion de pluies. Il faut donc la gérer.

C'est précisément le rôle du SIARE qui porte deux grands objectifs :

- protéger et restaurer les milieux aquatiques, notamment dans le cadre de la reconquête de la trame verte et bleue\*;
- prévenir les risques d'inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappes.

C'est le code de l'environnement qui définit les missions de la GEMAPI dans son article L. 211-7 :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

S'intéresser aux milieux aquatiques, c'est parler à la fois des cours d'eau, des plans d'eau ou des zones humides, avec la faune et la flore associées. Tout un écosystème fragile qu'il est essentiel de protéger, d'autant plus en zone urbaine.

La GEMAPI a donc pour objectif de mettre en œuvre les actions et les investissements nécessaires pour répondre aux enjeux majeurs que sont la protection de l'environnement et d'un bien commun précieux, l'eau. Avec des enjeux clés: l'adaptation du territoire au changement climatique (qui nous expose à des phénomènes extrêmes de sécheresse, de canicule et de pluies intenses), le développement de la biodiversité, la préservation de notre cadre de vie, l'attractivité du territoire ...

En résumé : il s'agit de protéger l'eau et de rendre le territoire résilient au changement climatique, en étant capable d'anticiper, de réagir et de s'adapter à ces perturbations.



Ru de Montlignon

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Article  $1^{er}$  de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et L 210-1 du Code de l'Environnement.

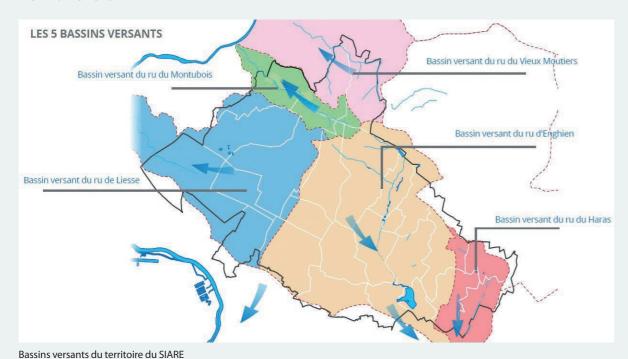
\*La trame verte et bleue vise à préserver des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... La composante verte recouvre les milieux naturels terrestres, la composante bleue qui fait référence aux milieux aquatiques et humides.

### Un territoire avec des atouts exceptionnels à protéger et valoriser

Majoritairement urbain, le territoire du SIARE intègre aussi des secteurs forestiers et agricoles. Il présente des particularités uniques, en grande partie liées à la présence de l'eau sous toutes ses formes.

Le territoire du SIARE, c'est :

- 11 018 hectares composé de 5 bassins versants
- 26 communes qui partagent le même attachement à leur patrimoine naturel et la même volonté de défendre leur environnement.



- 8 cours d'eau à ciel ouvert sur près de 30 km : ru du Vieux-moutier (composé du ru des Glaises et du ru des Coutumes), ru du Montubois, ru de Bessancourt, ru de Liesse (tous affluents de la rive gauche de l'Oise et sous affluents de la Seine), ru d'Enghien (composé
- formant le ru de Montlignon), ru d'Andilly, ru du Grand Gril, ru des Haras (tous affluents de la Seine).

   Des zones humides qui composent autant d'îlots de

biodiversité et de sources de régulation de chaleur,

du ruisseau du Petit Moulin et du ru de Corbon

 Des sites emblématiques comme la vallée de Chauvry, site naturel classé, ou la forêt de Montmorency.

tout en nous protégeant contre les inondations.

- Le lac d'Enghien-les-Bains, lieu incontournable avec 43 ha de plan d'eau et des thermes uniques en lle-de-France.
- Un ambitieux projet de création de forêt sur le bassin versant du ru de Liesse, au sein duquel l'eau aura toute sa place.



Lac d'Enghien-les-Bains



Ru du Montubois

#### Dossier La GEMAPI: agir pour protéger

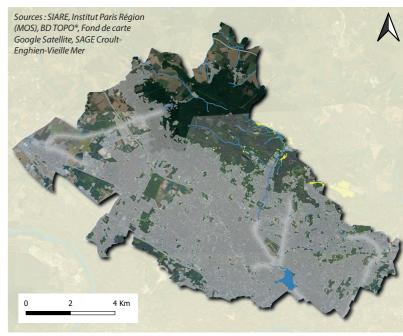
#### **L** Un territoire vulnérable

Notre territoire est marqué par une importante dynamique d'urbanisation, issue de plus d'un siècle de fort développement démographique constant.

La conséquence ? Une importante imperméabilisation des sols, qui perturbe les écoulements, limite l'infiltration de l'eau dans les sols, et nous expose aux îlots de chaleur. Or cette imperméabilisation accélère la vitesse d'écoulement de l'eau pluviale et la saturation des réseaux qui peuvent déborder en cas de fortes intempéries. Plusieurs communes du territoire sont concernées par les inondations lors de violents orages. Des secteurs à la confluence des rus sont aussi régulièrement victimes de débordements et d'inondations.

Autre point, la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel est encore loin de la bonne qualité écologique. En cause : des pollutions accidentelles mais aussi des erreurs de branchement au réseau d'assainissement.

Dans ce cadre, la faune et la flore en présence sont par endroit mises en péril. Certains espaces naturels sont malheureusement en danger (voir Petit Collecteur n°19).



mperméabilisation des sols sur le territoire du SIARE

Plans d'eau Zones humides — Cours d'eau principaux — Cours d'eau SIARE busés Zone majoritairement imperméabilisée

#### ▶ Des inondations intenses, soutenues et plus fréquentes



Rue de Paris, à Montlignon en mai 2016



Bessancourt en août 2019



Saint-Leu-la-Forêt en août 2022

#### Des pollutions trop fréquentes

Les avaloirs du réseau d'eau pluviale rejettent les eaux directement dans le milieu naturel, sans passer par la station d'épuration. Aussi, lorsqu'on y déverse des déchets ou des produits polluants, ce sont les milieux aquatiques qui sont impactés. Depuis plusieurs années, le SIARE constate une augmentation des pollutions recensées.

En plus d'être nocives pour l'environnement, ces pollutions demandent des interventions qui ont un impact financier non négligeable.



Pollution aux hydrocarbures au bassin des Cressoninères, à Saint-Gratien



Pollution aux graisses alimentaires issue d'un restaurant

#### Des berges en mauvais état

Si elle est relativement préservée en zone forestière, la végétation sur les berges des cours d'eau circulant en milieu urbain est particulièrement dégradée. Elle est même totalement absente quand les berges sont bétonnées. Or, les berges artificielles limitent la biodiversité et empêchent l'épuration naturelle de l'eau par les végétaux (dite phyto-épuration). Autre problème, la multitude d'ouvrages en travers des cours d'eau (plus de 180 sur le ru de Montlignon par exemple) et les berges à nu favorisent les débordements. Les cours d'eau du territoire circulant en partie dans des parcelles privées (environ 165 propriétaires différents sur le ru de Montlignon), leur gestion est morcelée et rendue difficile.



Tunage tôles , en aval des Moulinets, à Eaubonne



Berge à nu favorisant l'érosion

#### **A** Le SIARE en action

Toutes ces spécificités du territoire et les risques qu'amplifie le réchauffement climatique nécessitent pleinement nos efforts. Avec une ambition : améliorer le cycle de l'eau et nous mobiliser pour la « bonne santé » de notre environnement.

C'est ce qui amène le SIARE à agir sur plusieurs axes dans le cadre de la compétence GEMAPI: études, planification, acquisition de terrains, travaux, entretien, etc.

En premier lieu, le SIARE doit disposer de diagnostics détaillés pour définir des plans pluriannuels d'entretien et de travaux chiffrés. Plusieurs études ont donc été menées ou sont en cours de réalisation :

- · Un diagnostic hydromorphologique sur le bassin versant du ru d'Enghien, donnant lieu à des préconisations de gestion des cours d'eau et du risque d'inondation.
- Une étude sur les impacts des débordements des cours d'eau du bassin versant du ru d'Enghien.
- · Une étude de faisabilité pour la renaturation du ru de
- Une étude sur l'aménagement écologique des berges du lac d'Enghien-les-Bains.
- Un inventaire des zones humides des bassins versants de Liesse, du Vieux-Moutiers et du Montubois.
- Le suivi et la mesure de la qualité de l'eau sur tout le territoire (voir Petit Collecteur n°18).

En parallèle de ces études, certains travaux ont d'ores et déjà été lancés comme le réaménagement du bassin des Cressonnières à Saint-Gratien, qui s'est achevé à l'été 2023.

Certaines actions demandent d'identifier et d'acquérir les terrains concernés, notamment pour conduire des mesures de restauration écologique. C'est pourquoi, le SIARE développe une stratégie d'acquisition foncière **proactive.** L'objectif est de permettre la préservation ou le développement de zones humides et de zones d'expansion de crue, pour améliorer la gestion des cours d'eau et favoriser la désimperméabilisation des sols.

Le SIARE intervient tout au long de l'année sur les rus du territoire dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien courant. L'entretien des cours d'eau passe notamment par la gestion de la ripisylve (végétation des berges d'un cours d'eau), la gestion des embâcles (accumulation formée d'amas de feuilles, bois morts, déchets...), le nettoyage des grilles en travers, l'élimination des espèces végétales invasives ou inadaptées, la suppression de certains dépôts sauvages...

Toutes ces interventions sont peu visibles mais essentielles pour garantir le libre écoulement de l'eau et favoriser le bon état écologique du milieu.



Exemple d'un embâcle naturel sur le ru du Montubois

Le chemin reste long pour préserver le cycle de l'eau et notre environnement ! Des projets ambitieux sont programmés dans les prochaines années sur l'ensemble du territoire du SIARE:

- Renaturation de berges (Eaubonne et Enghien-les-Bains).
- · Restauration et renaturation du bassin versant du ru de Liesse (Pierrelaye).
- Renaturation des berges du bassin des Moulinets (Eaubonne).
- Restauration de zone humide sur les rus de Montlignon et Corbon (Montlignon et Saint-Prix).
- Réhabilitation d'une zone humide de 3,5 hectares (Béthemont-la-Forêt).
- Création d'une zone humide éducative à Eaubonne.
- · Réaménagement des étangs du Château de la Chasse (Saint-Prix).

#### Un exemple concret de restauration des berges réalisé en 2019 par le SIARE, à Montlignon :

Avant les travaux, la portion du ru de Montlignon traversant le parc de Maugarny était fréquemment à l'origine d'inondation. Sa position perchée (déplacement d'un cours d'eau en surplomb de son lit d'origine) et la présence d'un goulot d'étranglement (ancien ouvrage de franchissement) constituaient un frein au bon écoulement de l'eau. Les berges fortement dégradées n'offraient pas un habitat viable pour la faune locale et présentaient plusieurs foyers d'espèces exotiques envahissantes.

#### Les actions de restauration menées par le SIARE ont permis d'améliorer :

- La prévention des risques d'inondation: suppression des vestiges de l'ouvrage de franchissement et retalutage des berges.
- La biodiversité : élimination des espèces invasives et plantation d'espèces locales variées.
- La sécurité : stabilisation du talus en techniques mixtes, alliant un enrochement et du génie végétal, afin d'empêcher l'érosion de la berge.



Après les travaux

#### Comment financer les actions GEMAPI?

Réduire les risques d'inondation, permettre un meilleur fonctionnement des milieux aquatiques, lutter contre les pollutions, entretenir correctement les cours d'eau... Toutes ces actions jouent directement sur notre cadre de vie, notre relation à l'eau et plus important encore, notre santé et notre sécurité. Mais pour cela, il faut disposer des budgets correspondants.

Pour financer ces actions de protection des milieux aquatiques, une taxe additionnelle aux impôts locaux a été mise en place. Cette taxe est directement affectée au financement de la GEMAPI, elle ne peut donc servir qu'à financer exclusivement les actions relatives à cette **compétence.** Depuis 2016, figure sur les avis d'imposition une colonne dédiée à la taxe GEMAPI permettant aux contribuables de constater le taux et le montant correspondant.

Ainsi, le montant de la taxe GEMAPI, basée sur la valeur locative, est variable d'un contribuable à l'autre. Il est appliqué sur la taxe foncière, la taxe d'habitation (pour ceux qui restent assujettis) et la contribution foncière des entreprises.

- ▶ Dès 2016, le SIARE s'est investi dans la prise en compte de la compétence GEMAPI alors même que son transfert par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) n'a été acté qu'au 1er janvier 2018. Ce n'est qu'en 2021, qu'une contribution modeste a été mise en place à seule fin de financer les études programmatiques.
- ▶ À partir de 2023, le SIARE a appelé la taxe GEMAPI pour un montant total de 6,7 millions d'euros pour

350 000 habitants. Ces moyens permettent de lancer les opérations pour répondre aux besoins de notre territoire et de préparer l'avenir, notamment face aux défis du changement climatique.

▶ Un investissement d'envergure se concretise dès à présent avec l'aménagement du site des Cressonnières qui s'achève à l'automne 2023.

Plus de 8,5 millions d'euros ont été consacrés au financement des travaux du site, qui se trouve entre Saint-Gratien et Eaubonne, pour permettre de gagner sur tous les fronts : meilleure qualité de l'eau avec la mise en place d'un by-pass pour le traitement des pollutions, réduction des risques d'inondation, amélioration du cadre paysager au profit des riverains, de la faune et de la flore...



Le site des Cressonnières : des investissements qui profitent à tous



#### Le saviez-vous?

**520 millions d'euros\*:** c'est le coût annuel moyen des dommages causés par les inondations (et assurés au titre du régime Catastrophes Naturelles) en France. Un chiffre qui devrait continuer à croître en raison des effets du changement climatique. Les budgets alloués à la compétence GEMAPI ne pourront jamais éviter toutes les inondations mais ils visent à en réduire l'impact. Mieux vaut prévenir que guérir.

\*Source: Commissariat général au développement durable (CGDD), 2019

#### Un exemple concret et opérationnel sur le plan Pluriannuel de Restauration et de lutte contre les inondations (PPR) du ru d'Enghien, un des 5 bassins versants du territoire





33 opérations de travaux

prioritaires

dont 10 jugées



10 millions d'euros de travaux (hors études)



`···· **₹** types d'action

**Restauration** de cours d'eau

**Optimisation du stockage** sur les plans d'eau

Création et restauration de zones humides

**Modification/suppression** d'ouvrages problématiques et optimisation d'ouvrage de régulation

#### 



Restaurer 2130 m de cours d'eau

Valoriser et créer 31000 m<sup>2</sup> de zones humides



Limiter les émissions de polluants

**Gérer** les ruissellements forestiers en amont des cours d'eau

**Développer** des outils de protection



**Optimiser et créer** des espaces de stockages de l'eau pluviale (41 000 m³)

**Modifier** des dizaines d'ouvrages limitants



**Restaurer** le transport sédimentaire sur 4 plans

#### 🗖 Retour en images







#### Portraits

Découvrez l'action du SIARE, par celles et ceux qui y travaillent au quotidien.



#### **Marie JARNO**

Cheffe de projet Eau et environnement

Vous avez rejoint le SIARE à moins de 30 ans. Comment avez-vous fait ce choix?

Je souhaitais travailler dans l'environnement puisque mes études m'ont amenée à acquérir une spécialisation au carrefour de

la nature et de l'eau : j'ai un BTS Gestion et Protection de la nature (qui me permet de comprendre comment fonctionnent les écosystèmes), une licence Eau et Forêts, ainsi qu'un Master 1 « Environnement et droit », suivi d'un Master 2 « Sciences de l'eau ».

#### ► En quoi consiste votre mission?

Je suis chargée du suivi de la qualité de l'eau à l'échelle du territoire, ainsi que de la gestion de projets de renaturation. Pour le suivi de la qualité de l'eau, j'organise des campagnes de prélèvement 4 fois par an, l'objectif étant d'identifier les types de pollution par secteur afin d'y remédier.

Côté projets, je travaille actuellement sur la renaturation des berges du lac d'Enghien. En végétalisant les berges publiques qui ont été artificialisées, nous devrions à la fois améliorer la qualité de l'eau grâce au pouvoir de filtration des espèces végétales, agir en faveur de la biodiversité et jouer sur la qualité paysagère. Nous avons terminé l'étude d'esquisse qui permet de définir les travaux à réaliser. À terme, l'idéal sera aussi d'encourager les propriétaires privés à suivre cette dynamique.

#### ▶ Un autre projet?

Je travaille également sur la renaturation de quatre tronçons du ru de Montlignon. Là, l'objectif est d'améliorer l'écoulement du cours d'eau, notamment pour réduire les points noirs en termes d'inondation.

#### ▶ Vous n'agissez pas seule?

Non, bien évidemment ! Je fais intervenir des prestataires comme des bureaux d'études et des entreprises de travaux dans le cadre de marchés publics. Pour gérer ces projets de A jusqu'à Z, je suis amenée à définir les objectifs, coordonner les interventions, suivre les résultats, etc. C'est donc très complet.

#### Quelle est votre plus grande satisfaction?

Sans aucun doute, c'est de voir les améliorations concrètes qu'apportent ces projets et donc l'impact positif de mes actions sur l'environnement! On se sent utile... J'apprécie aussi de continuer à apprendre sur le terrain, au contact des prestataires.

#### collecteur fin



Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains 1 rue de l'Egalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency -Tél : 0130106070 / Fax : 0130106071 - info@siare.net - www.siare95.fr Direction de la publication : Jean-Pierre Enjalbert • Direction de la rédaction : Murielle Vannier • Comité de rédaction : Andréa Astorga, Denis Fournier, Laëtitia Pelletier Olivier Bousquet, Benoît Vasseur, Oumar Sarr, Houda Barhoumi, Marie Carminati, Jacky Toulotte, Stéphane Le Sager.



#### **Olivier BOUSQUET**

Chargé de missions Milieux aquatiques

▶ Comment peut-on être « Monsieur Milieux aquatiques » sur un territoire urbanisé comme le nôtre ?

C'est justement parce que le territoire du SIARE a été fortement urbanisé qu'il faut

s'occuper des milieux aquatiques, à savoir des cours d'eau, des plans d'eau et des zones humides! Les cours d'eau ont été modifiés et les zones humides ont été dégradées. Cela demande donc d'intervenir pour assurer leur entretien ou pour mener des programmes de restauration quand des interventions plus lourdes sont nécessaires.

#### ▶ Vous avez toujours travaillé sur ce type de mission?

Pas vraiment! J'ai rejoint le SIARE en 2021, après une carrière dans la logistique dans le privé et le secteur associatif. À la quarantaine, j'ai opté pour une reconversion en me lançant dans un Master 2 Géographie, avec une spécialisation «Territoires de l'eau ».

#### C'est un travail principalement de terrain?

Oui mais pas seulement. En amont, la réalisation d'un diagnostic du territoire est une étape déterminante pour déterminer la nature des programmes pluriannuels. Élaborer des solutions demande de prendre du recul en intégrant des critères géographiques, hydrologiques, climatologiques, de composition des sols, etc.

Pour l'entretien des cours d'eau, je suis amené à aller régulièrement sur le terrain car, pour que l'eau s'écoule correctement, je dois adapter notre réponse à la réalité des lieux. C'est aussi un métier au contact de la population : les propriétaires, qui sont responsables de l'entretien des cours d'eau, sont généralement demandeurs d'informations. Les interventions du SIARE sont plutôt centrées sur le domaine public. Sur le domaine privé, nous intervenons surtout en support, par exemple pour lutter contre la Renouée du Japon, une espèce invasive qui est difficile à éradiquer.

#### ▶ Pouvez-vous nous en dire plus sur le volet restauration?

Pour ma part, je m'investis surtout sur la restauration des zones humides, avec actuellement trois opérations sur Montlignon et Margency et deux à venir sur Eaubonne et Béthemont-la-Forêt. Chaque projet est unique. Par exemple, en lisière de forêt les zones humides ont tendance à se reboiser. Je peux alors préconiser des interventions de défrichement pour « rouvrir » la zone humide et avoir plus de lumière. En secteur plus urbain, nous allons travailler plutôt sur la délimitation de la zone humide et la modification des usages, sans oublier la sensibilisation. Je trouve que les zones humides sont un excellent outil pédagogique, notamment pour impliquer les enfants.

Crédits photos: SIARE, Erige Drone
Conception et rédaction: MarkediA
Impression: Imprimerie RAS / Tirage: 154 000 exemplaires • Distribution: CHAMPAR



